

## Compte-rendu du Conseil municipal de Brié-et-Angonnes du 10/11/2015 (sous réserve de l'approbation définitive)

Conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de la commune de Brié-et-Angonnes, dûment convoqué, s'est réuni en assemblée ordinaire en mairie, le **10 novembre 2015**, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Bernard CHARVET, Maire. **Date de convocation** des Conseillers municipaux et affichage à la porte de la mairie le **4 novembre 2015**. L'information a été également relayée sur le site Internet et les panneaux lumineux de la commune.

**Présents** : Mmes Sylviane BIZET, Madeleine BONZI, Nicole BOULEBSOL, Édith CARRÉ, Sylvie DI VINCENZO, Sylvia FACAL, Brigitte JOURDAN, Martine REBOUL. MM. Bernard CHARVET, Serge BOZZARELLI, Jean-François EXCOUSSEAU, Bernard GALLE, Nicolas GROJEANNE, Dominique JAIL, Fabrice LAURENT, René SESTIER, Claude SOULLIER, Xavier VIGOUROUX

**Excusée** : Mme Rachel LIAUD

Les conditions à l'article L2121.17 étant remplies, l'assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l'article L2121.17 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un **secrétaire** pris au sein du Conseil municipal. **M. Dominique JAIL**, Conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée. **Madame Martine GIRAUD**, rédacteur, a été nommée secrétaire auxiliaire.

**Ordre du jour.** Désignation d'un(e) secrétaire de séance. Validation du compte rendu du Conseil municipal du 22 septembre 2015. Point sur l'utilisation des délégations consenties au Maire. **PERSONNEL.** Renouvellement de la convention médecine préventive et santé au travail. Détermination des critères d'appréciation de la manière de servir dans le cadre de l'entretien professionnel. **FINANCES.** Révision des tarifs 2016 des droits de place sur le marché campagnard. Révision du tarif 2016 pour occupation du domaine public par le restaurateur du Paragraff. Participation aux frais de scolarisation des enfants de la commune accueillies à l'école d'Herbeys pour l'année scolaire 2014-2015. Soutien financier au festival du film pour enfants de Vizille. Décision modificative n° 5 sur le budget de la commune. Proposition d'admission en non-valeur de sommes inférieures au seuil de poursuite. Rapport annuel de 2014 relatif au prix et à la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif. Rapport annuel de 2014 relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement Grenoble-Alpes Métropole. **ADMINISTRATION.** Rapport annuel de la SEM-PFI pour la période d'exercice du 01/10/2013 au 30/09/2014. **QUESTIONS DIVERSES.**

Monsieur le Maire ouvre la séance publique à 19 heures.

En préambule, Monsieur le Maire informe l'assemblée du décès de Madame Yvette DAVIET, mère de Rachel LIAUD, adjointe au maire en charge des ressources humaines. Les obsèques auront lieu le vendredi 13 novembre 2015 à 10 heures en l'église de Vizille.

Monsieur Nicolas GROJEANNE, arrivé à 19h18, n'a pas participé au vote du compte rendu du Conseil municipal du 22/09/2015.

- **Validation du compte-rendu de la séance du 22/09/2015.** Monsieur le Maire met au vote le compte-rendu de la précédente réunion publique qui n'appelle aucune observation des élus.

Vote: favorable à l'unanimité des voix exprimées

- **Point sur l'utilisation des délégations consenties au Maire.** Conformément à la délibération du 07/04/2014 par laquelle le Conseil municipal a confié à Monsieur le Maire un certain nombre de ses compétences, M. Bernard CHARVET rend compte des décisions prises depuis le 22/09/2015 qui se résument comme suit :

**Liste des contrats et marchés (Dépenses) - du 22/09/2015 au 10/11/2015**

Date	Type	Tiers	Objet	Montant HT
21/10/2015	Marché à bon de commande	COLAS Rhône-Alpes	Terre-plein stabilisé pour les activités du groupe scolaire du Barlatier.	22 104,00 €
06/10/2015	Contrat de prestations	ARIMA Consultants	Assistance à l'élaboration du marché d'assurances du personnel communal.	600,00 €

**Liste des concessions funéraires délivrées aux cimetières du 03/09/2015 au 10/11/2015**

Date	NOM Prénom	Durée/ans	Type de concession	Montant en €
21/10/2015	BONZI David	15 ans	B - Concession nouvelle, columbarium	200,00 €

**Délibération n°61/2015. Renouvellement de la convention médecine préventive et santé au travail.** Monsieur le Maire propose de renouveler pour une durée de trois ans la convention pour le service médecine professionnelle et préventive, contractée le 16 juin 2011 avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère. Ce service, assuré par un médecin spécialisé et des personnels qualifiés est mis à disposition de la collectivité. Les missions de ce service correspondent à une mission d'intérêt général et répondent à un but d'utilité sociale puisque ce service permet d'assurer un suivi médical de qualité au titre de la médecine préventive de l'ensemble des agents de la collectivité. Les modalités pratiques sont précisées dans la convention proposée qui s'accompagne d'une augmentation conséquente de la cotisation prévue en 2016 et 2017.

Vote: favorable à l'unanimité des voix exprimées

**Délibération n°62/2015. Détermination des critères d'appréciation de la manière de servir dans le cadre de l'entretien professionnel.** Monsieur l'adjoint au Maire, Nicolas GROJEANNE, en charge des finances, explique à l'assemblée que l'entretien professionnel est rendu obligatoire, pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, en lieu et place de la notation. Réalisé par les supérieurs hiérarchiques directs, l'entretien professionnel s'appliquera obligatoirement pour l'évaluation des activités postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Vote: favorable à l'unanimité des voix exprimées

**Délibération 63/2015. Révision des tarifs 2016 des droits de place sur le marché campagnard.** Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs des droits de place du marché campagnard de Tavernolles, à compter du 01/01/2016. La Présidente du Syndicat Départemental des Commerçants non sédentaires de l'Isère a été consultée sur la nouvelle tarification proposée, qui prévoit une augmentation de 3% environ. Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal.

Vote: favorable à la majorité des voix exprimées

**Délibération n° 64/2015. Révision du tarif 2016 pour occupation du domaine public par le restaurateur du Paragraff.** Par délibération en date du 16/12/2014, le Conseil municipal autorisait, pour une durée d'un an, le restaurateur du Paragraff à occuper le domaine public pour installer ses tables et chaises. La convention arrivant à terme, Monsieur le Maire propose de reconduire la location et de maintenir le prix annuel pratiqué à 974 €. Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal.

➤ Vote: favorable à l'unanimité des voix exprimées

**Délibérations n°65/2015. Participation aux frais de scolarisation des enfants de la commune accueillis à l'école d'Herbeys pour l'année scolaire 2014-2015.** Le Maire explique que Madame le Maire d'Herbeys sollicite une participation financière pour les élèves de la Commune scolarisés à l'école d'Herbeys. Les enfants sont actuellement au nombre de 3, et le montant de la contribution est fixé à 1.950,00 € nets, soit 650,00 € par enfant. Monsieur le Maire propose de renouveler la convention entre les deux collectivités, et sollicite l'avis du Conseil municipal.

Vote: favorable à la majorité des voix exprimées

**Délibération n° 66/2015. Soutien financier au festival du film pour enfants.** Madame l'adjointe au Maire, Nicole BOULEBSOL, en charge de la vie associative, fait part de la proposition du Bureau municipal de renouveler en 2015 la participation annuelle de la collectivité en faveur du Festival du Film pour Enfants de Vizille.

Vote: favorable à l'unanimité des voix exprimées

**Délibération 67/2015. Décision modificative n° 5 sur le budget principal.** Monsieur l'adjoint au Maire, Nicolas GROJEANNE, en charge des finances, rappelle que le contenu du budget primitif voté le 10/03/2015 fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant à réajuster les prévisions budgétaires. Il propose de procéder à des modifications des crédits ouverts afin de répondre aux besoins et nouvelles commandes publiques. Aussi, le Conseil municipal est-il appelé à voter plusieurs décisions modificatives dont lecture est faite au cours de la séance.

Vote: favorable à l'unanimité

**Délibération n°68/2015. Proposition d'admission en non valeur de sommes inférieures au seuil de poursuite.** Monsieur l'adjoint au Maire, Nicolas GROJEANNE, en charge des finances, explique que l'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence des débiteurs. Madame le Receveur municipal propose d'admettre en non-valeur certains titres dont les montants sont inférieurs au seuil de poursuite. Le montant cumulé s'élève à 56,00 €.

➤ Vote: favorable à l'unanimité des voix exprimées

**Rapport annuel de 2014 relatif au prix et à la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif.** Ce rapport annuel est le dernier établi par les services de la commune puisque Grenoble-Alpes Métropole (La Métro) a, la compétence eau, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Ce rapport n'appelle ni observation, ni remarque de la part de l'assemblée délibérante.

**Rapport annuel de 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement Grenoble-Alpes Métropole.** Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, la Métro est chargée de la collecte, du transit et du traitement des eaux usées en provenance des communes membres mais également d'autres communes non membres, seules ou en regroupement. Monsieur le Maire donne lecture du rapport et présente les modalités techniques et les indicateurs des services.

Ce rapport n'appelle ni observation, ni remarque de la part de l'assemblée délibérante.

**Rapport annuel de la SEM PFI pour la période d'exercice du 01/10/2013 au 30/09/2014.** Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel du délégataire et du mandataire. Le nombre de collectivités adhérentes est de 81, représentant 528.036 habitants.

Ce rapport n'appelle ni observation, ni remarque de la part de l'assemblée délibérante.

### **Questions diverses.**

➤ **1° : Groupe scolaire du Barlatier – Point sur la qualité de l'eau potable.** Lors du conseil d'école du jeudi 5 novembre, une question était relative à la coupure d'eau qui a eu lieu au groupe scolaire. Pour répondre aux interrogations, il faut savoir que chaque année, l'installation est contrôlée par un organisme certifié. Selon celui-ci, l'absence d'utilisation des douches de la salle de sports représente un risque de dégradation de la qualité microbiologique de l'eau (légionellose, ...). Il a été décidé de procéder à un démontage et nettoyage préventif de ce réseau. Malheureusement, l'entreprise a, par erreur, coupé l'eau dans l'ensemble du groupe scolaire, au lieu de se limiter à la zone de la salle des sports. A, aucun moment, l'eau du robinet distribuée aux enfants n'a été impropre à la consommation.

➤ **2° : Comme pour les comptes-rendus des réunions du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale** de Brié-et-Angonnes ; il est demandé que les comptes-rendus des commissions municipales (finances, travaux, urbanisme, ...) soient également communiqués à l'ensemble des élus du Conseil municipal. Ce point sera examiné lors d'une prochaine réunion du Bureau municipal.

La séance est levée à 21 heures 15.

Le Maire,  
Bernard CHARVET

